

d'une vive et légitime affection, se seraient substitués pour vous enseigner les règles éternelles des mœurs, les arts et les sciences, à ces religieux mal appris dont l'ambition incroyable allait jusqu'à se faire casser la tête pour vous donner la lumière et la vie. Sans cela des académies, des universités brillantes vous eussent déjà rendus moins crédules à l'endroit de vos idées et de vos affections religieuses; vous eussent fait prendre de larges coudees dans le domaine indépendant de l'esprit humain. L'industrie, avec ses canaux, ses chemins de fer, ses manufactures, vous inscrirait aujourd'hui avec gloire parmi les nations éclairées du globe. Avec un peu plus de vices, il est vrai, avec l'inconvénient de vivre sans foi ou avec une foi bâtie par la raison; avec le tiers ou la moitié de votre population croupissant dans les caves fangeuses de vos filatures et de vos usines; avec des prisons pleines, des écoles publiques de vices; avec des suicides, du libertinage régulier, des violations de tout genre: toutefois pour compenser amplement tout cela, vous auriez un nom et des vertus dignes de l'époque. L'autre moitié d'entre vous jouirait de tout le bonheur que possède un peuple aujourd'hui; qui donc oserait se plaindre?

Mais revenons à Mgr. de Laval et à la suite des doctrines de l'historien. De ce que le zèle du digne évêque maintient envers et contre tout la détermination qu'il a prise contre les effets funestes de l'eau-de-vie, l'auteur canadien veut qu'il y ait là empiètement du clergé, assujettissement du pouvoir civil à l'autorité spirituelle, *position anormale, obligation contractée avec le sanctuaire*. Si l'état entre en voie d'accommodement avec l'église pour réprimer les désordres, alors le "gouvernement, tout entier à son zèle religieux, oublie qu'en se mettant ainsi à la discrétion du clergé, il ouvre la porte à mille difficultés." Il n'est pas difficile avec des raisonnements de cette nature de trouver un esprit de domination au bénéfice d'un évêque et d'une cause qui, il est vrai, ne prennent jamais couleur de rose sous la plume de notre auteur.

En effet rien encore n'est curieux comme la peinture que fait l'historien des suites du démêlé survenu au sujet de la traite de l'eau-de-vie. Les idées les plus étranges se croissent et jettent la plus fausse lumière sur les sujets les plus graves. Ici ce sont "quelques gouverneurs qui pour sortir d'embarras voulurent composer avec l'évêque." Là, c'est "le clergé catholique, dont le chef siège à Rome et qui transige rarement avec la raison d'état, qui exige sans réserve la soustraction du mal et qui paraît ainsi intervenir dans l'action de l'autorité politique." D'un autre côté "les gouverneurs pieux ne virent dans cette intervention que la réclamation d'un droit." Ceux d'une conscience plus robuste "la regardèrent comme une prétention dangereuse. M. d'Avagour était du nombre de ces derniers." Que faire donc dans un tel embarras? Comment résoudre cette question? Mais c'est tout simple, dit l'historien: "Il était facile de la simplifier;" et voici comment: "Dès que le Canada cessa d'être une mission et devint une société de colons européens, le gouvernement civil *devoit reprendre tous ses droits et toute son autorité*. Cette politique, *la seule logique*, eût mis fin aux réclamations du clergé qui n'aurait plus eu de prétexte pour impiéter dans une sphère qui lui était étrangère. Sans doute à l'aide d'une solution aussi simple, bien dur d'entente, qui ne comprendra pas que tant que des colons européens sont dirigés dans les voies du salut par voie de mission il y a empiètement de la part du clergé sur la puissance temporelle; mais ces mêmes colons sont-ils une fois constitués en société légale, le gouvernement civil alors doit reprendre tous ses droits et toute son autorité. C'est encore malheureux que l'auteur ne précise point ici quels sont ces droits et cette autorité du gouvernement civil à l'égard de la direction morale des peuples. Ne serait-ce pas par hasard, en vertu des principes des anciens parlementaires français qui entre autres belles choses faisaient donner des absolutions à qui en voulaient. C'est là, il faut l'avouer, une politique *la seule logique*. Et on ne comprend pas, après cela, comment le clergé eût pu considérer la traite de l'eau-de-vie comme nuisible au salut des âmes et au bien de la colonie. Rien sans doute qui ne lui fût plus étranger, rien qui ne ressemble tant à un prétexte de sa part.

Il n'est pas besoin, nous pensons, de porter plus loin nos réflexions sur la question de l'eau-de-vie telle que discutée par l'historien du Canada. Ce que nous avons vu, bien que ce n'en soit que le début, pour servir de témoignage pour tout le reste. D'ailleurs, libre à chacun de suivre l'auteur dans son ouvrage même. Cette question, une des plus importantes à l'origine de la colonie, met au jour, plus que toute autre peut-être, les faibles doctrines de l'écrivain; la confusion de ses principes, la hardiesse de ses avancés, les sources malheureuses où il s'est inspiré. D'un autre côté, cette question, sainement examinée, venge à jamais la mémoire d'un saint prélat; d'un pontife dont le haut caractère et l'âme énergique étaient dignes d'appartenir à cette trempé antique d'évêques, qui firent le royaume de France, et dont leurs successeurs, illustres héritiers de leur vertu, semblent appelés de nos jours à rasseoir sur sa base ce glorieux édifice. Ils y parviendront, nous devons l'espérer, en dépit de cette nuée de philosophes et d'historiens universitaires qui le savent aujourd'hui plus que jamais. Que dire de leurs infortunées dupes, prises dans tous les coins du monde et qu'ils traînent servilement à leur suite?

Il ne nous reste plus qu'à inviter tout Canadien de bonne foi à confronter les véritables grands hommes de son pays, tels que les peint l'historien du Canada, avec eux-mêmes, tels qu'ils nous sont parvenus par le sentiment héréditaire de leurs bienfaits et par les écrits de contemporains religieux et éclairés (ce qui est beaucoup mieux que d'être seulement philosophes et analys-

tes) ont laissés pour perpétuer, avec leur mémoire, la gratitude de la postérité. Nous inviterons surtout nos compatriotes des classes éclairées, car pour le peuple canadien en masse, la nouvelle histoire du Canada, ne saurait faire perdre un iota de la haute vénération qu'il a vouée au chef courageux des ses premiers apôtres; nous inviterons, dis-je, les classe lettrées à ne point trop rougir de se faire peuple dans l'appréciation de la mémoire de Monseigneur de Laval. Car le peuple, voyez-vous, à d'admirables instincts, disent les philosophes; celui-là, bien examiné; peut-être du nombre.

Non seulement tout Canadien instruit et de bonne foi peut en appeler de la récente histoire du Canada à des sources plus pures, dans l'appréciation de ses hommes de mérite, mais il doit tenir la même conduite à l'égard des principes faux et dangereux qui guident l'historien dans toute question tant soit peu vitale. Ainsi, ses idées philosophiques sur la tolérance, ses vues parlementaires sur les libertés gallicanes, ses plans humanitaires sur les avantages sociaux de l'établissement des huguenots dans notre catholique patrie, son enthousiasme pour certaines coutumes et cérémonies religieuses des indiens; ses idées contradictoires et suspectes sur ces peuplades puissantes et nombreuses qui n'ont point de religion ni de culte, dit l'écrivain quoiqu'elles admettent un Etre suprême, des esprits, des jeûnes, des fêtes, des prières et des sacrifices; en outre, ses notions historiques peu exactes, l'espèce de plaisir qu'il se donne d'envelopper les plus hautes questions dans un labyrinthe d'idées et de jugements qui soufflent le doute presque autant que les glaciers des Alpes: enfin, sa tendance toute rationaliste à juger la religion de ses pères, la foi catholique, qui n'est ni un secte, ni une école, ni un système, mais "une société organique, dit Lacordaire, ou l'unité doctrinale a pris corps sous un pouvoir hiérarchique, législatif, judiciaire et administratif:" toutes ces choses, à notre avis, sont autant de points, entre bien d'autres encore, qui méritent examen avant d'être crus sur parole. Nous faisons donc des vœux pour que la jeunesse de nos hautes écoles, et celle encore plus qui suit déjà des études spéciales au sein de la société, ait soin d'y voir à deux fois avant de jurer sur la parole du maître. Par là, elle fera preuve d'une sage indépendance autant que de la trempe distinguée de son esprit: car, malheureusement, pas qui veut ne se garantit aujourd'hui de l'engourdissement pour des œuvres pompeuses, originales, soi-disant philosophiques. Cependant, dans les jugements qu'on porte des hommes et des choses, il suffirait, pour juger sainement, de se rappeler cette vérité d'un homme qui a passé plus de soixante ans de sa vie à combattre la vérité et à forfaire à la justice: *le premier devoir est d'être juste*. Qu'on nous permette une autre citation qui vient se placer d'elle-même sous notre plume. Elle est d'un chaleureux ami de sa patrie et de sa foi: elle est du R. P. Lacordaire que nous nous plaisions à citer:

"Savez-vous, dit le célèbre dominicain, ce que vous faites, quand, au nom de la raison, vous rendez des sentences, contre le christianisme? Je vais vous le dire. Vous avez étudié quelques sciences instrumentales, du latin et du grec; acquis quelques notions de physique et en mathématiques, lu des fragments d'histoire ancienne et moderne, feuilleté avec plaisir des plaidoyers plus ou moins ingénieux contre le christianisme, et avec ce petit bagage, porté par vos vingt-cinq ans, vous vous posez sans crainte en face de Jésus-Christ et de son église, pour leur apprendre que vous les mettez au ban de la raison humaine. Croyez-vous que le christianisme, certainement plus vieux que vous, qui a lu davantage, qui a vu davantage, qui a plus vécu que vous avez d'humanité, croyez-vous qu'il n'aurait pas autant de droit de vous mettre à la raison?"

Une dernière réflexion. Nous ne croyons pas trop exiger en émettant encore le vœu que la notice de M. l'abbé Brasseur soit lue et confrontée impartiallement avec ce qui est dit de Mgr. de Laval par l'historien canadien. Bien plus, le peuple serait singulièrement édifié et notre vœu serait tout-à-fait rempli, si nos journaux canadiens rendaient cette notice populaire, soit en la reproduisant en entier, soit du moins en publiant des extraits propres à laver, si elles en avaient besoin, une mémoire si haute et si chère, des atteintes d'une plume égarée.

Pour nous qui n'avons plus l'intention de nous occuper de l'histoire du Canada, et qui n'avons eu d'autre motif dans la défense de la vérité que de remplir le premier devoir d'un chrétien et d'un citoyen, nous dirons de nouveau franchement et librement mais avec chagrin, à l'auteur estimable de cette œuvre ainsi qu'à ses amis, que tout Canadien ainsi éclairé de son pays et de sa foi répudiera un ouvrage dont les qualités, toutes de forme, ne rachètent en rien les étranges principes qui lui servent de fond. Si on prétend par des voies semblables étendre la renommée du peuple canadien, lui attirer les éloges et la sympathie des nations européennes, lui concilier l'estime de leur grands hommes, l'admettre à la connaissance des littérateurs français qui ont servi de guides à notre historien; si, tranchons le mot, on brûle de nous faire passer pour un peuple avancé selon les idées morales et religieuses du siècle, nous le dirons encore plus franchement, mais aussi avec un sentiment plus profond de regret, votre œuvre doit recueillir la réprobation de tout Canadien qui sait mettre au premier rang, dans ses affections, sa religion et tous les principes d'ordre et de sage liberté qu'il a reçus de ses pères. Oui, dussions-nous le répéter à satiété, à voir comme la religion entre peu ou entre mal dans les plans civilisateurs de l'historien du Canada, à voir l'idée fixe qu'il s'est formée de l'omnipotence de l'autorité civile dans le gouvernement des choses spirituelles, à considérer l'assurance avec laquelle il a mis au jour une œuvre qui ne sera rien moins, si, comme